



Affaire suivie par :

Amandine COYER

Mél. : a.coyer@bassin-tille.fr

Tél. : 06 59 74 29 42

Madame la Directrice

Direction Départementale des Territoires
de la Côte-d'Or

Service de l'Eau et des Risques

Bureau Police de l'eau

57 rue de Mulhouse

BP 53317

21 033 Dijon Cedex

À Is-sur-Tille, le 27 juin 2025

Vos références : N° de l'AR du dossier déposé sur Service-public : DIOTA-250515-144525-245-021
N° AIOT : 0100291927

Objet : DIOTA - Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21) - Avis
du Bureau de la commission locale de l'eau du bassin de la Tille

Madame la Directrice,

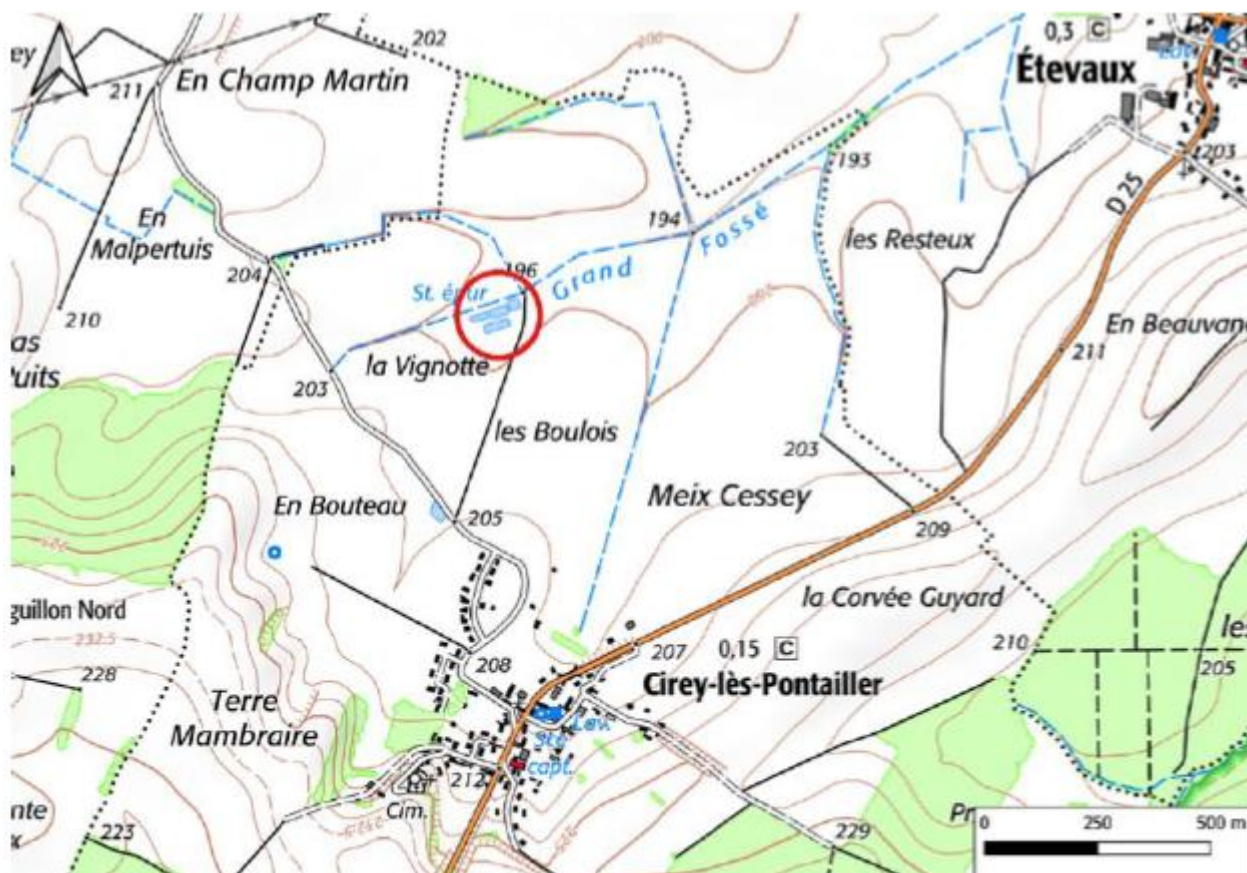
Vous avez sollicité l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du bassin de la Tille sur le dossier relatif au
projet cité en objet.

Nous avons étudié ce dossier avec attention. Ce projet se situe sur le bassin versant de l'Albane à environ 230
mètres des limites du bassin versant topographique de la Tille et notre territoire n'est pas susceptible d'être
directement impacté par ce projet (cf. **ANNEXE 1**). Ainsi, nous ne procéderons pas à l'analyse détaillée de
conformité du projet avec le SAGE de la Tille. Toutefois, un certain nombre de points ont attiré notre attention
et les eaux de surface et souterraines du bassin de la Bèze sont susceptibles d'être directement impactées par
ce projet. Nous avons donc souhaité solliciter Monsieur le Président du Syndicat Vingeanne Bèze Albane sur
ce projet et avons pris compte de ses remarques.

Nous avons l'honneur de vous faire part de mes observations sur ce projet qui soulève quelques
interrogations.

LOCALISATION DU PROJET

Le projet est situé sur la commune de CIREY-LÈS-PONTAILLER au niveau des lieux-dits « En Bouteau » et « Les Boulois ». La commune est membre de la Communauté de communes d'Auxonne Pontailler Val de Saône.



Localisation du projet (Sources : BIODPE)

NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OPERATION

DEMANDEUR ET INTITULE DU PROJET

Demandeur

SAS BIODPE, pour le compte du SIAEP de MAGNY-SAINT-MÉDARD (Maître d'ouvrage)

Projet : Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21)

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

- Sous-bassin concerné : l'Albane
- **Sous-bassin de la Tille à proximité :** Tille 2 (projet situé à environ 230 m de la zone la plus proche)
- **Parcelles cadastrales concernées** 7 parcelles sont concernées. 2 ont été omises dans le rapport (ZA 12 et ZA 55) mais sont bien comptabilisées dans les superficies étudiées. ➔ **Ce point devra être corrigé**

INSEE Commune	Nom Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Nom de la parcelle dans le rapport
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER	Les Boulois	ZA	12	C123
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER		ZA	13	
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER		ZA	14	
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER	En Bouteau	ZA	54	C125
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER		ZA	55	
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER		ZA	56	
21076	BINGES		ZD	73	

- Superficie étudiée : 36,64 ha
- Superficie jugée apte à l'épandage : 35,07 ha
- **Volumes de boues estimé** : 1 115 m³ (somme des trois bassins)
- Siccité mesurée : 31,10 %
- Quantité de matières sèches estimée : 346 tonnes
- **Azote total** : 0,26 kg/t de boues brutes
- Occupation des sols : Sols cultivés
- **Type de culture** : Rotation culturale : blé, orge d'hiver, colza, blé, moutarde, blé, orge de printemps. D'autres cultures sont implantées telles que du soja et du tournesol.
- Distance des premières habitations : > 100 m
- Période pressentie pour l'épandage : entre juillet et la mi-août
- Nomenclature IOTA concernée pour le projet :

Classement du projet au regard de la nomenclature des Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)			
Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques du projet	Régime
2.1.3.0	Epandage et stockage en vue d'épandage de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif, la quantité de boues épandues dans l'année présentant les caractéristiques suivantes : 1° Quantité épandue de matière sèche supérieure à 800 t/ an ou azote total supérieur à 40 t/ an (A) 2° Quantité épandue de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/ an ou azote total compris entre 0,15 t/ an et 40 t/ an (D) Pour l'application de ces seuils, sont à prendre en compte les volumes et quantités maximales de boues destinées à l'épandage dans les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif concernés.	Quantité de boues estimée à 346 tonnes de matières sèches par le bureau d'études Azote (? : valeur non présentée expressément par le demandeur)	D

INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LES MILIEUX ET PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

INCIDENCES SUR LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Le projet est susceptible d'impacter négativement la qualité du cours d'eau le Grand Fossé (affluent rive droite de l'Albane).

Cet écoulement a été expertisé dans le cadre des inventaires des cours d'eau par la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or (DDT21). Seule la partie située sur la parcelle n° C 125 n'est pas classée en cours d'eau d'après la cartographie des cours d'eau de la DDT 21 puisqu'il est absent de la cartographie disponible en ligne mise à jour le 17/09/2023. Les parties amont et aval de cet écoulement étant classées en cours d'eau suite à des expertises terrain (17/10/2016), il conviendrait de faire réaliser une expertise sur ce tronçon afin de classer l'écoulement sur la parcelle susvisée. D'après les photos aériennes, il semblerait qu'un lit soit présent sur la partie amont et que la partie aval soit busée. Les photos historiques permettent clairement d'identifier un cours d'eau d'origine naturelle sur l'ensemble du linéaire ; y compris la parcelle nommée n° C125 dans le dossier (**ANNEXE 2**).

➔ Par mesures de précautions, la CLE de la Tille préconise d'éviter l'épandage des boues sur 35 mètres de part et d'autre de la zone d'écoulement supposée, selon la législation en vigueur.

INCIDENCES SUR LES ZONES HUMIDES

Le porteur du projet a indiqué qu'aucune zone humide n'avait été référencée sur les parcelles proposées.

➔ La CLE de la Tille note que le seul profil de sol réalisé relève de l'hydromorphie sans toutefois permettre une classification du sol selon la méthodologie nationale des zones humides. Un diagnostic zone humide du secteur serait le seul moyen d'en avoir la certitude.

INCIDENCES SUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Le projet est situé au niveau des masses d'eau suivantes :

- Entité complémentaire localement présente : **Alluvions**. Les formations alluvionnaires sont de manière générale fortement vulnérables.
- Masse d'eau souterraine affleurante : **FRDG523 - Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne**. La masse d'eau FRDG523 est de manière générale vulnérables aux éventuelles contaminations venues de la surface. Les formations qui composent cette masse d'eau sont de nature hétérogène comportant des niveaux altérés et fracturés mais ne sont pas de nature karstique.
- Masse d'eau souterraine sous-couverture : FRDG228 - Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne et châlonnaise.

Par ailleurs, les sols (au sens pédologique) présenteraient une épaisseur moyenne sur le secteur (environ 40 cm d'après la photographie de l'Annexe 3 - Fiches descriptives des sols) ; ce qui accroît la vulnérabilité de la ressource souterraine. D'ailleurs, d'après l'Annexe 3 - Fiches descriptives des sols du dossier de demandeur, les sols présentent une faible aptitude en tant que support du système épurateur.

➔ La CLE de la Tille préconise une meilleure prise en compte de la vulnérabilité de la ressource en eau ; notamment en prenant des précautions particulières au niveau des zones alluvionnaires (cf. **Formations géologiques C et Fz de l'ANNEXE 3**).

APTITUDE DES SOLS A L'EPURATION

D'après l'Annexe II du dossier, les parcelles visées par le projet d'épandage des boues sont de type 14 = « Sols de limons hydromorphes ».

➔ La CLE de la Tille note ce que seuls deux sondages pédologiques ont été réalisés ; ce qui semble peu représentatif du secteur qui présente des caractéristiques géologiques (différentes formations géologiques rencontrées) et topographiques (fortes différences de pente identifiées) marquées. La méthodologie appliquée semble manquer de rigueur.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU

Les communes de CIREY-LÈS-PONTAILLER et de BINGES sont incluses dans le périmètre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de Dijon mais ne sont pas concernées par le TRI de Dijon. Ces deux communes sont concernées par un Atlas des zones inondables mais ne disposent pas de PPRI.

Le porteur du dossier propose d'éviter l'épandage entre le 1^{er} avril et le 30 septembre mais ne propose pas d'éviter l'épandage sur les surfaces présentant un risque d'inondation.

➔ Par principe de précaution, les crues étant difficilement prévisibles, la CLE de la Tille conseille d'éviter les zones présentant un risque inondation plutôt que de se baser sur des périodes hypothétiques. L'enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) et la crue historique de 1955-1965 devraient être évitées (cf. ANNEXE 4).

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPES

Le projet se situe sur une zone sensible aux remontées de nappe (cf. ANNEXE 5) ; ce qui n'a pas été pris en compte dans le dossier.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE RUISSELLEMENT

Le porteur de projet ne tient pas suffisamment compte de la pente des terrains et du risque de ruissellement. En effet, les pentes peuvent atteindre les 7% voire dépasser les 10 % sur la partie Sud-Ouest de la parcelle dénommée C125 par le porteur de projet (cf. ANNEXE 6). L'épandage sur cette parcelle pourrait impacter fortement la qualité du cours d'eau (le secteur amont étant à ciel ouvert et exempt de ripisylve).

➔ La CLE de la Tille demande à ce que ces particularités soient bien intégrées au plan d'épandage et si nécessaire, que les zones jugées trop pentues ne fassent pas l'objet d'un épandage.

AVIS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU SVBA

Le 20 juin 2025, Monsieur le Président du Syndicat Vingeanne Bèze Albane a été sollicité pour avis sur ce dossier par courriel. Voici sa réponse en date du 25/05/2025.

Sujet : Re: DIOTA_CIREY-LÈS-PONTAILLER_Projet d'épandage des boues de la station d'épuration : Avis du Bureau de la CLE 2025-06-27 12:00
De : Syndicat Vingeanne Bèze Albane <syndicatvba@gmail.com>
Date : 25/06/2025, 13:59
Pour : Amandine COYER <a.coyer@bassin-tille.fr>

Bonjour,

En tant que Président du Syndicat Vingeanne Bèze Albane, je partage cet avis défavorable. Les lacunes présentes dans ce dossier ne permettent pas d'écarter un potentiel impact du projet d'épandage sur les masses d'eau superficielles et souterraines.

Le Grand Fossés est un petit cours d'eau dont l'état écologique est très dégradé. Malgré les profondes perturbations morphologiques subies par le ruisseau, ce dernier conserve quelques potentialités écologiques en tant qu'annexe hydraulique de l'Albane, notamment sur le dernier quart aval. Il est donc primordial d'éviter toute pression supplémentaire sur ce cours d'eau, notamment de la qualité d'eau. Par ailleurs, la faiblesse du débit en période estivale rend ce cours d'eau sensible au lessivage des sols. Un apport supplémentaire de nutriments au cours de cette période aggraverait son état déjà très dégradé.

Il me semble que les éléments présentés dans le plan d'épandage ne prennent pas suffisamment en compte ces éléments.

Cordialement,



David RICHARD
Président du SVBA
1b rue de l'Eglise
21310 BEZOUOTTE
✉ syndicatvba@gmail.com
☎ 07 49 73 81 53

N'hésitez pas à consulter notre site internet (www.syndicatvba.fr) ou à nous retrouver sur [Facebook](#).

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité.

AVIS DE LA CLE DE LA TILLE SUR LE PROJET

Ce dossier manque parfois de précision sur les calculs réalisés et les méthodologies mises en œuvre.

Les parcelles proposés pour l'épandage des boues de la station de CIREY-LÈS-PONTAILLER semblent peu propices à l'épandage de boues et les mesures proposées semblent insuffisantes pour éviter une pollution des masses d'eau superficielles et souterraines. Si ces parcelles devaient être maintenues, la CLE de la Tille préconise de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des milieux et de la ressource en eau.

Après étude du dossier de déclaration qui lui a été présenté, **le bureau de la CLE**, à l'exception de Monsieur MORELIÈRE, **émet un avis défavorable au projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21)** tel qu'il lui a été présenté au motif de sa prise en compte insuffisante des enjeux du site (notamment du risque inondation et de la vulnérabilité des masses d'eau superficielles et souterraines du secteur) selon les détails développés plus haut. Le bureau de la CLE précise qu'il serait souhaitable de modifier

le projet en incluant des surfaces présentant une meilleure aptitude à l'épandage de boues de station de traitement des eaux usées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la CLE Tille,

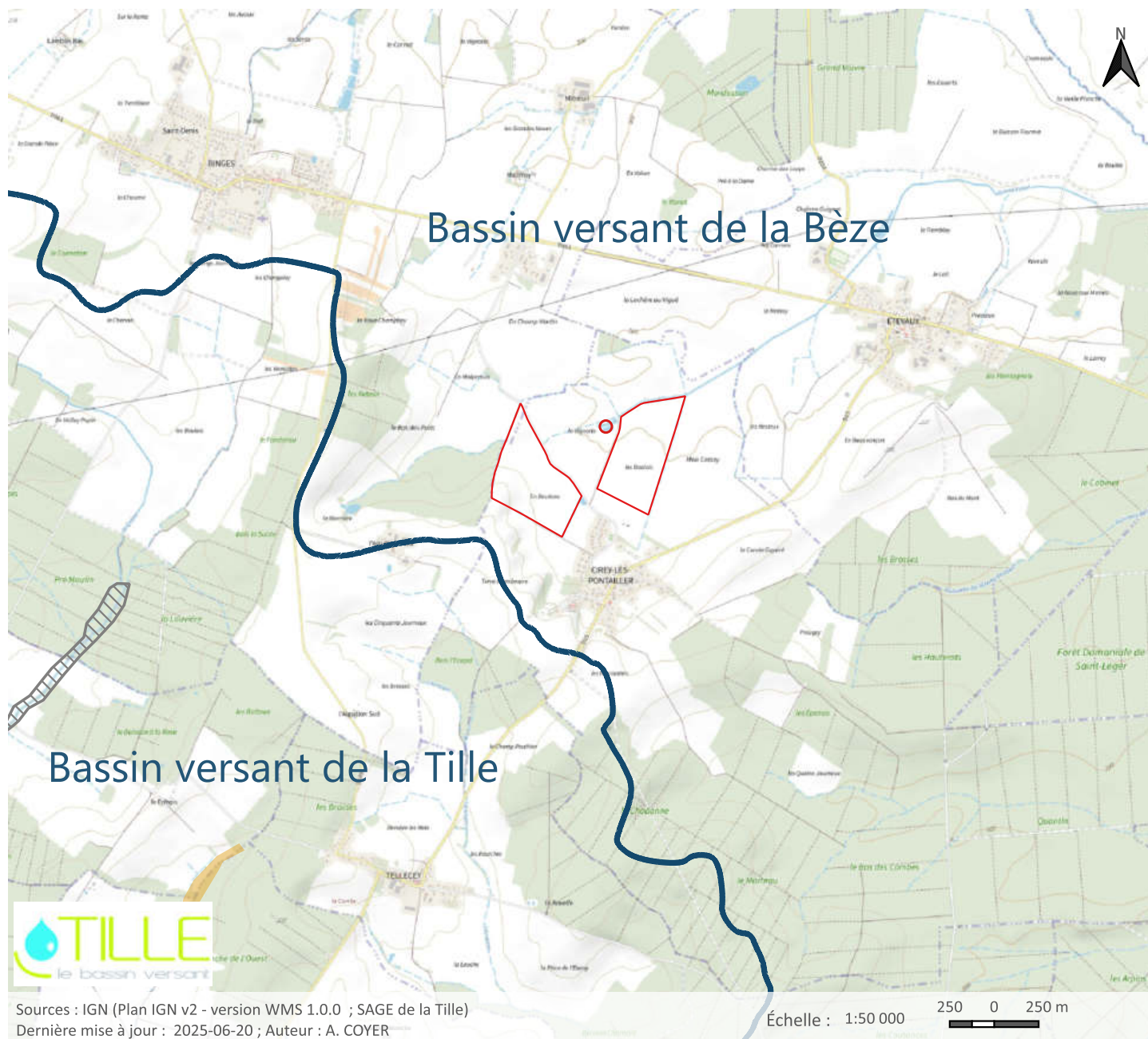


Michel LENOIR

P.-J. : ANNEXE 1 – LOCALISATION DES ENJEUX INSCRITS AU RÈGLEMENT DU SAGE DE LA TILLE
 ANNEXE 2 – CARTES ET PHOTOS AÉRIENNES HISTORIQUES
 ANNEXE 3 – GÉOLOGIE
 ANNEXE 4 – RISQUE INONDATION PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU
 ANNEXE 5 – RISQUE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE
 ANNEXE 6 – PENTES

Copie à :

Monsieur le Président du Syndicat Vingeanne Bèze Albane



Localisation du projet

- Parcelles projetées pour l'épandage des boues
- Station de traitement des eaux usées de CIREY-LÈS-PONTAILLER

SAGE

- Périmètre du SAGE de la Tille
- Réservoirs biologiques du SAGE de la Tille (Article n° 3 du règlement)
- Fuseau de mobilité du SAGE de la Tille (Article n° 4 du Règlement)

Zones humides du SAGE de la Tille

- Zones humides effectives (Article n° 5 du règlement)
- Zones humides potentielles

Tronçons du SAGE de la Tille (Article n°1 du règlement)

- IGNON1
- NORGES1
- NORGES2
- TILLE1
- TILLE2
- TILLE3
- TILLE4
- TILLE5



Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21)) - Avis de la CLE de la Tille

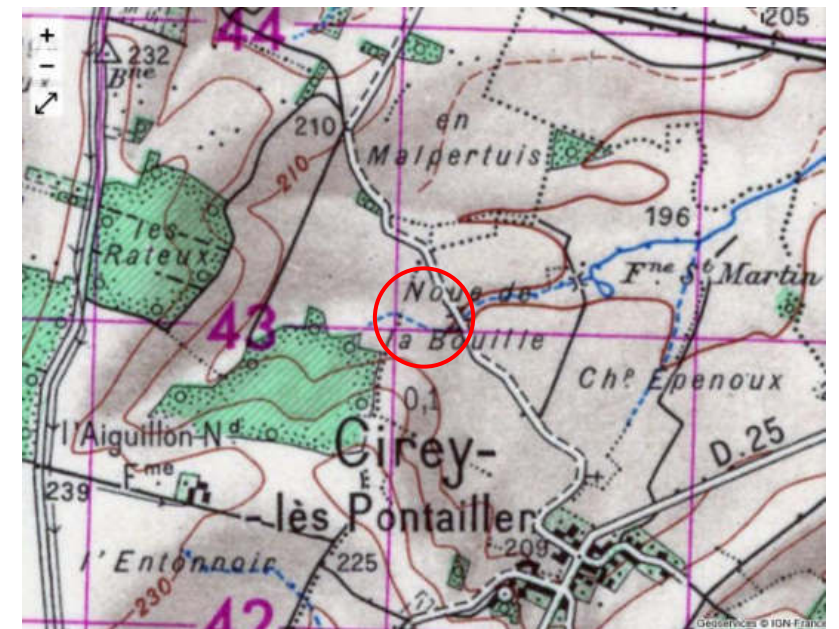
ANNEXE 1 - LOCALISATION DES ENJEUX INSCRITS AU RÈGLEMENT DU SAGE DE LA TILLE



Photo aérienne actuelle



Photo aérienne 2011-2015



Scan historique 1950



Photo aérienne 2000-2005



Photo aérienne 1965-1980

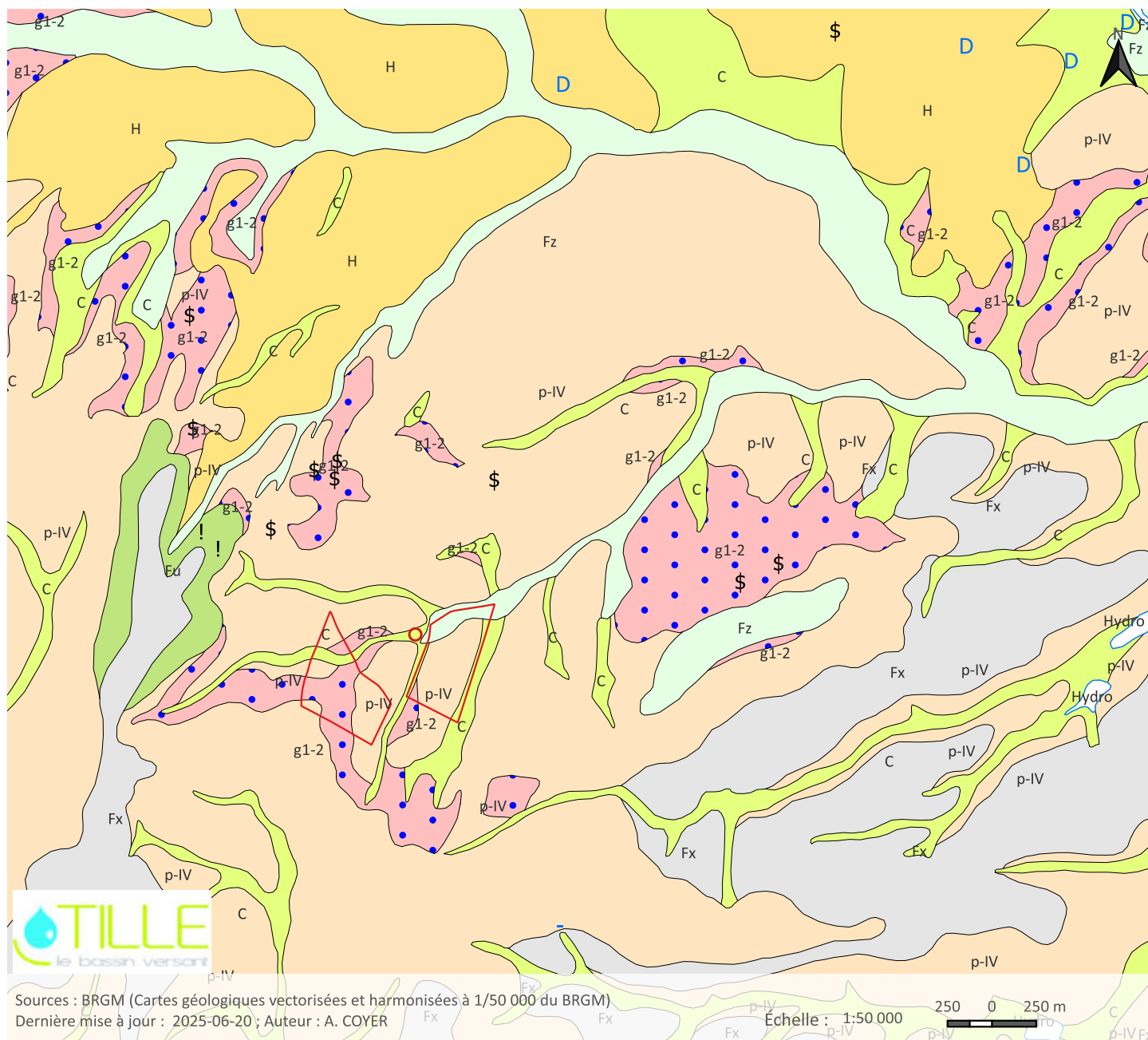


Carte de l'État-Major 182-1866

○ Lit du cours d'eau visible parcelle C125

Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21) - Avis de la CLE de la Tille

ANNEXE 2 - CARTES ET PHOTOS AÉRIENNES HISTORIQUES



Localisation du projet

- Parcelles projetées pour l'épandage des boues
- Station de traitement des eaux usées de CIREY-LÈS-PONTAILLER

Traits ou contours

- 3, Limite réseau hydrographique (lacs, canaux ou rivières délimitant une zone)
- 11, Contour géologique observé, visible

Éléments ponctuels divers

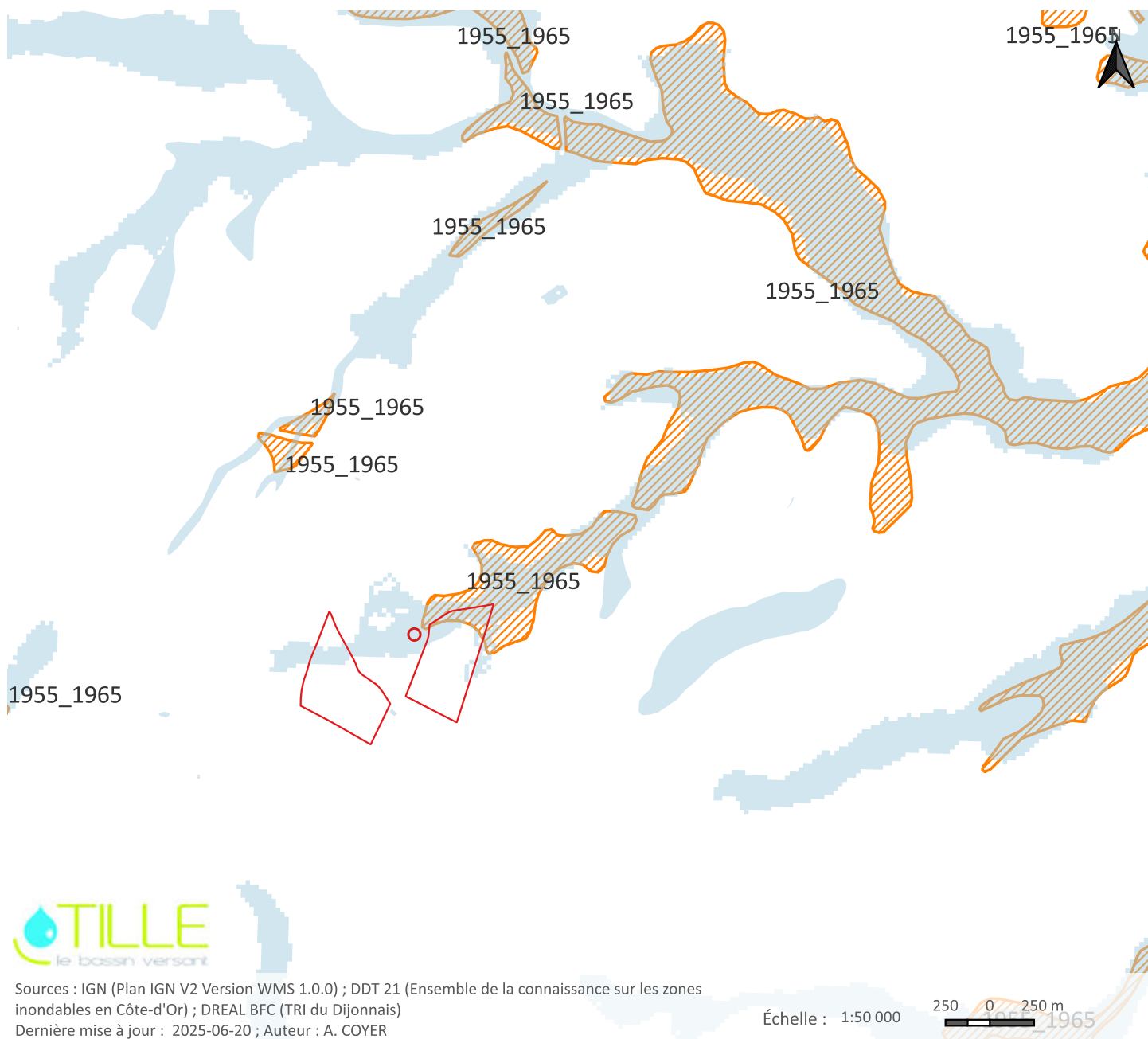
- ! 1, Gîte fossilifère
- \$ 4, Carrière à ciel ouvert
- 13, Source
- D 37, Puits ou forage d'eau

Formations géologiques

- C, Colluvions diverses - 4
- Fz, Alluvions récentes, argilo-limoneuses parfois graveleuses - 7
- Fx, Alluvions anciennes indifférenciées, argilo-limoneuses, parfois avec chailles - 9
- Fu, Formation de Saint-Cosme (marnes fluvio-lacustres varvées) - 10
- H, Complexe argileux superficiel - 11
- p-IV, Dépôts argilo-limoneux, sables et graviers du Villafranchien - 12
- g1-2, Complexe "saumon" du Dijonnais (marnes, brèches et calcaires à plantes), reposant sur meulière à Charophytes (Sannoisien à Chattien?) - 13
- Hydro, Lacs, étangs, cours d'eau - 63

Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21) - Avis de la CLE de la Tille

ANNEXE 3 – GÉOLOGIE



Localisation du projet

- Parcelles projetées pour l'épandage des boues
- Station de traitement des eaux usées de CIREY-LÈS-PONTAILLER

Zones inondables en Côte d'Or

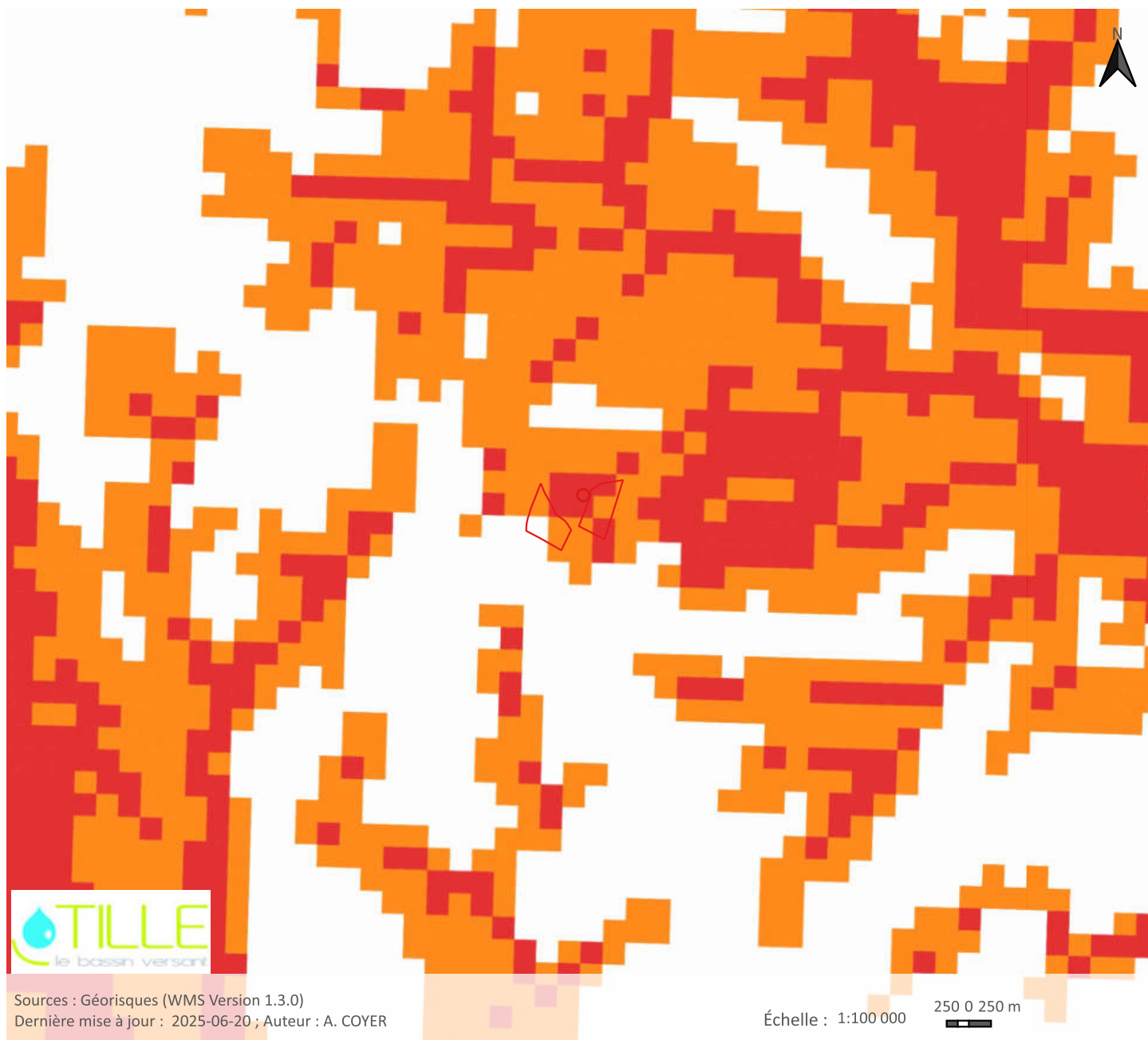
- Crues anciennes 1955-1965 Côte d'Or

Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP)

- EAIP_21_52

Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21)) - Avis de la CLE de la Tille

ANNEXE 4 – RISQUE INONDATION PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU



Localisation du projet

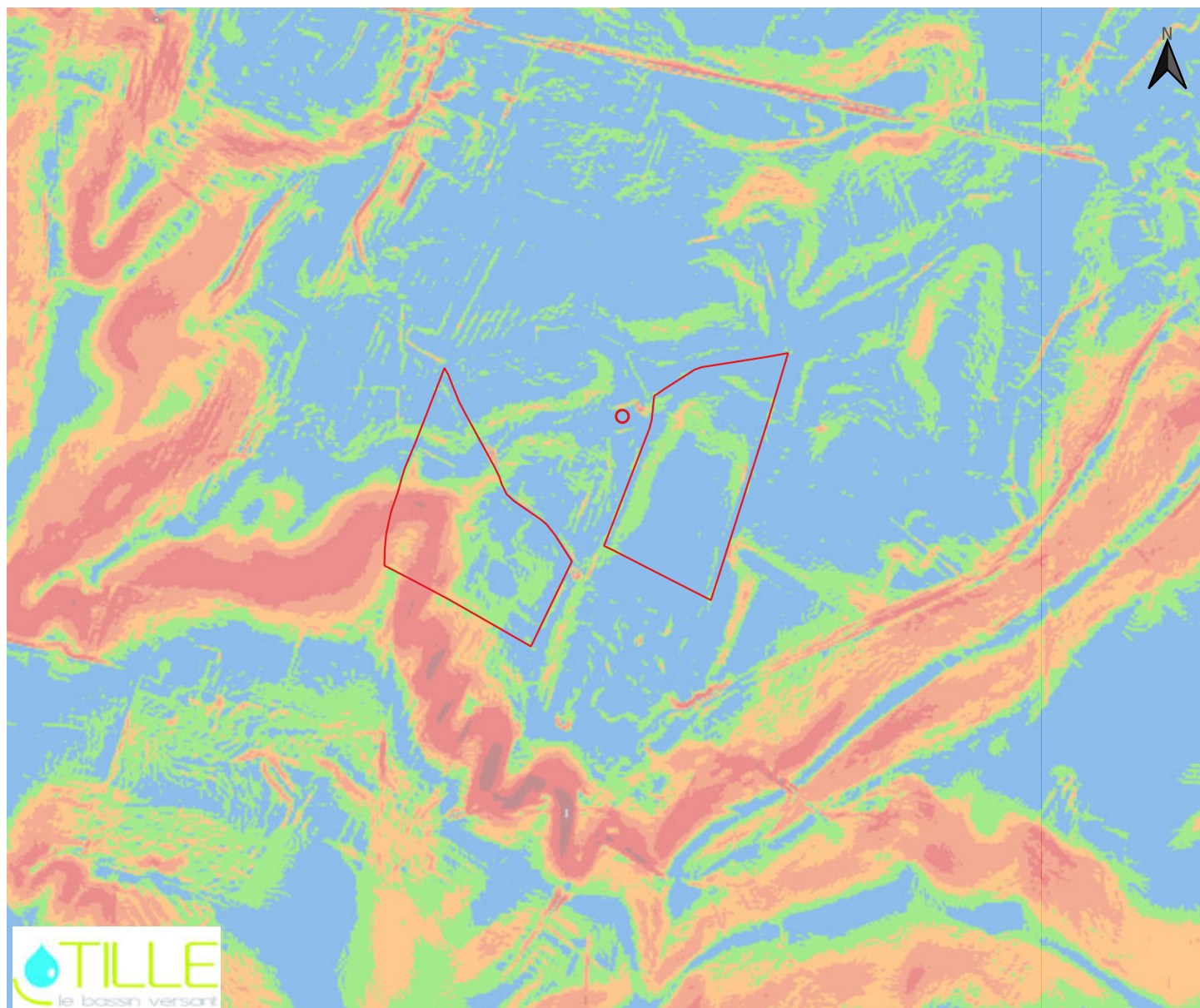
- Parcelles projetées pour l'épandage des boues
- Station de traitement des eaux usées de CIREY-LÈS-PONTAILLER

Zones sensibles aux remontées de nappe

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21) - Avis de la CLE de la Tille

ANNEXE 5 – RISQUE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE



Sources : IGN (RGE Alti 5 m)
Dernière mise à jour : 2025-06-20 ; Auteur : A. COYER

Échelle : 1:25 000

250 0 250 m

Localisation du projet

- Parcelles projetées pour l'épandage des boues
- Station de traitement des eaux usées de CIREY-LÈS-PONTAILLER

Pente (%)

Bande 1 (Gray)

- ≤ 3
- 3 - 5
- 5,0000 - 7,0000
- 7,0000 - 10,0000
- 10,0000 - 20,0000
- 20,0000 - 30,0000

Projet d'épandage des boues de la station d'épuration de CIREY-LÈS-PONTAILLER (21)) - Avis de la CLE de la Tille

ANNEXE 6 – PENTES